

Le 29 novembre 2004

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau C-408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-04-01-05966.01
200 088 819

Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 5 juillet 2004, reçue dûment complétée le 8 juillet 2004, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

-
exploitation de la sablière numéro 32B10-001 située dans le canton de Toussaint de la ville de La Tuque, aux coordonnées U.T.M. Nad83 suivantes : 5396327 mN et 504480 mE, zone 18.

Le document suivant fait partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière* », signé le 5 juillet 2004 par M. André Ouellet, ingénieur, incluant les pièces jointes.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Jocelyn Roy
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

JR/RT/mb